

Beobachter

BEBOBSCHAU

TARIF 2012

Print | Online | App

1 million de lecteurs
99%
d'abonnés



axel springer 

Beobachter

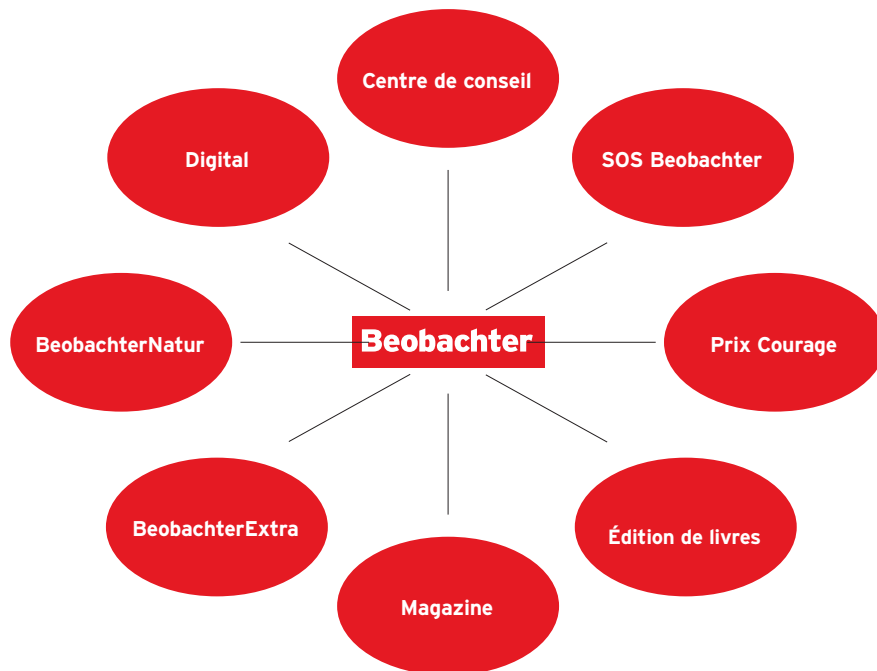
Le Beobachter est **le magazine grand-public le plus répandu** en Suisse. Il est mythique et tient une place unique dans le paysage médiatique. Toutes les deux semaines, il livre des informations approfondies sur des thèmes d'actualité. Le Beobachter traite les thèmes qui intéressent, occupent et affectent ses lecteurs. De plus, il offre **un service d'assistance et d'information crédible et compétent pour prendre bien** en main sa vie. Le Beobachter fait partie d'une Suisse moderne et ouverte au Monde, et il s'engage en faveur d'une société démocratique et solidaire, d'une économie à visage humain et transparente et d'un environnement vivable. Par sa présence **dans la presse écrite, sur Internet et à la radio**, le Beobachter est un organe multimédia. Grâce à sa **présence sur Facebook** et son **application spécialement conçue pour iPhone et iPad**, il fait son entrée également dans les nouveaux médias.

Le centre de conseil du Beobachter traite plus de **195 000 requêtes par année**, déposées par les abonnés. Sur la base de cette compétence acquise, les articles qui paraissent dans le Beobachter ainsi que les quelques **60 livres-conseils édités par la même maison d'édition** ont une haute valeur pratique. «Last but not least», le Beobachter met l'accent aussi sur le social : sa fondation **«SOS Beobachter»** aide des personnes en détresse, et son **Prix Courage** décerne une récompense pour des actes civiques courageux.

Positionnement

Le Beobachter est un partenaire digne de confiance, qui propose à ses lecteurs une orientation et une aide à la vie au quotidien. Il prend position et s'engage au service d'une Suisse où il fait bon vivre.

Beobachter – connaître l'essentiel.



Plan de parution 2012

Beobachter

Beobachter

Edition	Date de parution	semaine	Delai ordre/insertion
1/11	06.01.2012	01	15.12.2011
2/11	20.01.2012	03	05.01.2012
3/11	03.02.2012	05	19.01.2012
4/11	17.02.2012	07	02.02.2012
5/11	02.03.2012	09	16.02.2012
6/11	• 16.03.2012	11	01.03.2012
7/11	30.03.2012	13	15.03.2012
8/11	• 13.04.2012	15	29.03.2012
9/11	27.04.2012	17	12.04.2012
10/11	11.05.2012	19	26.04.2012
11/11	• 25.05.2012	21	10.05.2012
12/11	08.06.2012	23	24.05.2012
13/11	22.06.2012	25	07.06.2012
14/11	06.07.2012	27	21.06.2012
15/11	20.07.2012	29	05.07.2012
16/11	03.08.2012	31	19.07.2012
17/11	17.08.2012	33	02.08.2012
18/11	31.08.2012	35	16.08.2012
19/11	• 14.09.2012	37	30.08.2012
20/11	28.09.2012	39	13.09.2012
21/11	12.10.2012	41	27.09.2012
22/11	• 26.10.2012	43	11.10.2012
23/11	09.11.2012	45	25.10.2012
24/11	23.11.2012	47	08.11.2012
25/11	07.12.2012	49	22.11.2012
26/11	21.12.2012	51	06.12.2012

Les dates d'annulation correspondent aux délais d'insertion.

• BeobachterExtra

Edition	Date de parution	semaine	Delai ordre/insertion	
5/12	Construire et habiter 1	02.03.2012	09	02.02.2012
7/12	Loisirs 1	30.03.2012	13	01.03.2012
9/12	Santé 1	27.04.2012	17	29.03.2012
11/12	Formation continue	25.05.2012	21	26.04.2012
20/12	Construire et habiter 2	28.09.2012	39	30.08.2012
22/12	Loisirs 2	26.10.2012	43	27.09.2012
24/12	39 plus 1	23.11.2012	47	25.10.2012

Les cahiers à thème sont joints au cahier principal du Beobachter dans un emballage commun.



Formats et tarifs

Beobachter



1/1 page

Prix brut: CHF 22 698.–

Miroir: 182 x 237 mm Franc bord: 210 x 275 mm



2/3 page largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 16 706.–

Miroir: 182 x 167 mm Franc bord: 210 x 183 mm



2/3 page hauteur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 16 706.–

Miroir: 120 x 237 mm Franc bord: 136 x 275 mm



1/2 page largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 13 322.–

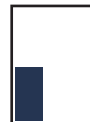
Miroir: 182 x 121 mm Franc bord: 210 x 137 mm



1/2 page hauteur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 13 322.–

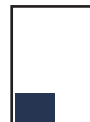
Miroir: 88 x 237 mm Franc bord: 104 x 275 mm



1/6 page hauteur

Prix brut: CHF 3800.–

Miroir: 60 x 119 mm



1/8 page largeur

Prix brut: CHF 2850.–

Miroir: 91 x 58 mm



1/12 page

Prix brut: CHF 1899.–

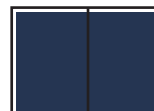
Miroir: 60 x 58 mm



Bandeau largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 3518.–

Miroir: 182 x 25 mm



2/1 panorama

Prix brut: CHF 45 396.–

Miroir: 388 x 237 mm Franc bord: 420 x 275 mm



1/3 page largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 8580.–

Miroir: 182 x 78 mm Franc bord: 210 x 94 mm



1/3 page hauteur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 8580.–

Miroir: 58 x 237 mm Franc bord: 74 x 275 mm



1/4 page largeur

Prix brut: CHF 6263.–

Miroir: 182 x 58 mm



1/4 page hauteur

Prix brut: CHF 6263.–

Miroir: 90 x 119 mm



1/6 page largeur

Prix brut: CHF 3800.–

Miroir: 122 x 58 mm



2x 1/2 panorama (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 25376.–

Miroir: 388 x 121 mm Franc bord: 420 x 137 mm



2^{ème} de couverture

Prix brut: CHF 26102.–

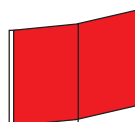
Franc bord: 210 x 275 mm



4^{ème} de couverture

Prix brut: CHF 27237.–

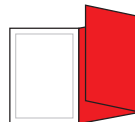
Franc bord: 210 x 275 mm



Gatefolder extérieur (2 pages)

Prix brut: CHF 54474.–

Franc bord: 409 x 275 mm



Gatefolder intérieur (3 pages)

Prix brut: CHF 81711.–

Franc bord: 619 x 275 mm

Les prix sont valables pour des annonces de 1 à 4 couleurs sur la base de la gamme cyan, magenta, jaune et noir.

Tous les prix s'entendent sans TVA (+ 8 %).

Les annonces plus petites que 1/3 page se retrouvent sur une page d'annonces.

Franc bord: + 5 mm de marge de rognage sur les côtés extérieurs. Les textes et parties d'illustrations qui ne doivent pas être rognés nécessitent une marge de 5 mm.

Rabais de quantité

(cumulable avec le BeobachterNatur)

CHF 10 000.–	2 %	CHF 300 000.–	14 %
CHF 22 000.–	3 %	CHF 350 000.–	15 %
CHF 35 000.–	4 %	CHF 400 000.–	16 %
CHF 50 000.–	5 %	CHF 450 000.–	17 %
CHF 65 000.–	6 %	CHF 500 000.–	18 %
CHF 80 000.–	7 %	CHF 550 000.–	19 %
CHF 100 000.–	8 %	CHF 600 000.–	20 %
CHF 125 000.–	9 %	CHF 650 000.–	21 %
CHF 150 000.–	10 %	CHF 700 000.–	22 %
CHF 175 000.–	11 %	CHF 800 000.–	23 %
CHF 200 000.–	12 %	CHF 900 000.–	24 %
CHF 250 000.–	13 %	CHF 1 000 000.–	25 %

Rabais de répétition

(annonces ¼ page au max. pas dans la partie rédactionnelle)

3 x 2 %	6 x 4 %	9 x 6 %	12 x 8 %	18 x 10 %	24 x 12 %
---------	---------	---------	----------	-----------	-----------

Le rabais de quantité et de répétition ne sont pas cumulables.

Annonces locales

Petites annonces:

CHF 232.– pour 10 mm

1 à 4 couleurs (tarif unitaire), 1 colonne de 42.5 mm, Hauteur minimale: 15 mm

Montant TVA non-comprise, sujet à rabais

Annonces sous forme de texte:

Pour les abonnés: CHF 1.– par signe (montant minimum CHF 30.–)

Pour les non-abonnés et entreprises : CHF 1.50 par signe (montant minimum CHF 45.–). Montant TVA incluse contre paiement préalable, non-sujet à rabais

Boulevard d'annonces

Dès 4 pages: 25 % de rabais supplémentaire

CC II/RACHA II

Commission conseil II: 15 % sur toutes les insertions transmises par une agence publicitaire ou média bénéficiant de la commission. Pour les formats spéciaux tels qu'encarts, encarts collés, échantillons, etc, une commission de 5 % est accordée.

RACHA II: A partir de 3 pages par an dans un ou plusieurs magazines des Editions Axel Springer Suisse.

La CC et la RACHA II ne sont pas cumulables.

Format du magazine	210 x 275 mm
Miroir de page	182 x 237 mm
Annonce franc bord:	+ 5 mm de marge de rognage sur les côtés extérieurs. Les textes et parties d'illustrations qui ne doivent pas être rognés nécessitent une marge de 5 mm
Procédé d'impression	quadrichromie sur rotative offset
Trame	Couverture de l'imprimé 70, Contenu 60
Résolution	120 L/cm (300 dpi)
Couleurs	gamme Europe
Densité/UCR	fond réduit jusqu'à 280% de couverture
Papier	Perlentop Satin, blanc, couché, satiné matt, 60g/m ²

Epreuve/proof/composition: Pour une fidèle reproduction de vos documents, nous avons besoin d'un proof ou d'une épreuve réalisée sur le papier qui servira à l'édition ou sur un support analogue. Afin de vérifier les valeurs des couleurs, il faut intégrer la bande de contrôle UGRA/FOGRA.

Imprimerie: Swissprinters SA, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue

Livraison du matériel d'impression: Swissprinters SA, Premedia, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue, werbemittel@swissprinters.ch

Fichiers numériques: Créer les annonces numériques si possible en fichier Highend PDFX-ready (X-1a). PC/Windows: uniquement fichier PDF ou Tiff. Les couleurs mélangées et Pantone doivent être en gamme CMYK sur le fichier livré. Livrer dans le même répertoire les logos, images et polices utilisés.

Programmes: Tous les programmes graphiques et de mise en page usuels.

Transfert de données PrintOnline (POLDIRECT): Pour l'envoi de données électroniques, nous préférons la solution retenue par notre branche POLDIRECT de PrintOnline qui permet d'envoyer les annonces rapidement et directement, de les vérifier et de les archiver de manière centralisée sans frais supplémentaires pour l'expéditeur des données.

Pour de plus amples informations sur POLDIRECT: www.printonline.ch, info@printonline.ch ou par téléphone +41 44 258 17 70

Contrôle des données: Pour le contrôle des données, nous avons besoin en tout cas d'un tirage de l'annonce (proof, imprimante à laser, etc.) correspondant aux données livrées. S'il ne nous est pas livré à temps, nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude de la publication.

Gestion des données: Nous ne retournons les supports de données que si le client en fait la demande. Les données ainsi que les supports de données seront détruits 3 mois après la dernière parution.

Préresse
Swissprinters SA
Premedia, Frau Esther Leuenberger
Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue
Téléphone +41 58 787 36 84
Fax +41 58 787 31 83
werbemittel@swissprinters.ch

Encarts libres

Poids	Coût par mille	Coût total brut
Jusqu'à 15 g	CHF 280.–	CHF 91 000.–
16 g–25 g	CHF 293.–	CHF 95 225.–
26 g–35 g	CHF 311.–	CHF 101 075.–
36 g–49 g	CHF 338.–	CHF 109 850.–
dès 50 g	sur demande	

Prix comprenant les frais techniques et les frais d'expédition

Données techniques

Format minimum	105 x 148 mm
Format maximum	210 x 275 mm (Encartage seulement sous blister)
Encartage partiel	Un encartage partiel par région REMP de 20000 exemplaires min. est possible. Majoration de 10 %. Droit de report de parution réservé
Façonnage	Pliés, au moins 100 exemplaires non attachés et non croisés dans un même paquet
Emplacement	Glissés à l'intérieur du Beobachter ou placés sur la dernière page de couverture. L'envoi s'effectue sous feuille de polyéthylène.
Tirage	325 000 exemplaires

Encarts brochés

Poids	Coût par mille	Coût total brut
Jusqu'à 15 g	CHF 168.–	CHF 54 600.–
16 g–25 g	CHF 178.–	CHF 57 850.–
26 g–35 g	CHF 203.–	CHF 65 975.–
36 g–49 g	CHF 231.–	CHF 75 075.–
dès 50 g	sur demande	

Prix comprenant les frais techniques et les frais d'expédition

Données techniques

Format minimum	A6 (105 x 148 mm)
Format maximum	210 x 275 mm (format du cahier) avec 8 mm de marge entre les coupes inférieures et frontales et les éléments à ne pas rogner pour rafraîchir la coupe
Encartage partiel	Un encartage partiel n'est pas possible

**Production d'encarts: nous
nous proposons de produire vos
encarts dans le Beobachter.
Appelez-nous!**

Annonces avec encarts collés

Poids	Coût par mille	Coût total brut
Carte réponse	CHF 109.–	CHF 35 425.–
11–25 g	CHF 150.–	CHF 48 750.–
26–49 g	CHF 184.–	CHF 59 800.–
dès 50 g	sur demande	
Echantillon/Sachet	CHF 194.–	CHF 63 050.–

Prix comprenant les frais techniques et les frais d'expédition. Le coût de l'annonce n'est pas compris.

Emplacement sur demande

Données techniques

Format et position sur demande

Commande minimale Annonce 1/1 page

Coupe au format définitif Les exemplaires ratés jusqu'à 1 % du nombre mis à disposition sont admissibles.

Poids du papier Au min. 150 gr/m² au max. 300 gr/m². Les cartes réponses doivent satisfaire aux exigences de la poste

Conditions générales

Spécimens d'annexes, d'encarts agrafés ou collés, couverture:

Avant l'accord définitif, merci d'envoyer 2 spécimens et 1 original pour examen. Un supplément est facturé pour les encarts qui, en raison de leur épaisseur ou d'une autre particularité, nécessitent plus de travail.

Suppléments pour encarts (libres, agrafés ou collés) et couvertures:

La mention d'un annonceur tiers sera facturée par sujet/page à 10 % du prix d'une page d'annonce. Pour le droit d'exclusivité dans une édition, un supplément de 20 % est facturé.

Couverture publicitaire

Prix brut par 1000 exemplaires: CHF 238.– frais techniques inclus

Format: 269 x 205 mm / 275 x 210 mm (format du magazine)

La mise en page de la page de couverture est à soumettre à l'acceptation de l'éditeur

Livraison

Tous les encarts doivent être livrés à l'imprimerie (Swissprinters SA, Rampe 1 à 3, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue), tél.: +41 58 787 33 60 au plus tôt 7 jours ouvrables et au plus tard 6 jours ouvrables avant leur parution. Si les encarts sont livrés croisés, les paquets d'encarts doivent être de min. 50 par 50 pièces. Tous coûts ou taxes survenants éventuellement sont à la charge du donneur d'ordre.

Tirage imprimé/quantité à livrer: 325 000 exemplaires

Dispositions spéciales: Si les encarts/annexes ne sont pas réalisés par notre imprimerie, nous ne contrôlons pas leur exécution.

Le Beobachter interdit toute référence à une éventuelle collaboration ou partenariat entre le magazine et l'annonceur dans les encarts publicitaires (exemple: une offre pour les lecteurs du Beobachter)

Tous les prix sont indiqués ne comprennent pas les frais d'impression. Toutes les spécialités donnent droit au rabais de contrat et à la commission conseil. CC II/RACHA II 5 % pour les spécialités.

**Autres spécialités sur demande.
Appelez-nous!**

Données médias

Tirage certifié	301 236 exemplaires (certification REMP 2011)
Lecteurs	990 000 (MACH Basic 2011-2)
Pénétration	22,4% (MACH Basic 2011-2)
CPM	CHF 22.23 (MACH Basic 2011-2)
Publication	toutes les deux semaines, vendredi
Prix de l'abo annuel	CHF 89.–/Beobachter Assistance CHF 133.–
Prix au numéro	CHF 4.80
Diffusion	Suisse alémanique
Distribution	99% tirage pour abonnés; vente en kiosque

Service

Nous vous offrons un large éventail de prestations:

Exploitation des études de la REMP, MACH Basic, MACH Consumer et MA Strategy sur le lectorat du magazine Beobachter, son profil et ses habitudes de consommation. Nous établissons également des documentations qui répondent parfaitement à vos besoins et donc à vos objectifs et groupes-cibles.

Données provenant des études internet REMP: NET-Matrix-Audit et NET-Matrix-Profile.

Plans et conseils média, rankings avec les titres suisses souhaités

Profil du lectorat

	Structure	Lecteurs Beobachter	Pénétration	Affinité
Sexe:				
Homme	* 47% ** 49%	466 000	21%	96
Femme	53% 51%	525 000	23%	104
Age:				
20 – 34 ans	18% 24%	174 000	16%	72
35 – 49 ans	28% 28%	278 000	22%	100
50 – 64 ans	26% 21%	258 000	28%	126
dès 65 ans	24% 18%	242 000	30%	136
Lieu de domicile:				
Ville et agglomération	73% 73%	720 000	22%	100
Campagne	27% 27%	271 000	23%	101
Revenu du ménage:				
jusqu'à CHF 3999.–	13% 14%	132 000	22%	97
CHF 4000.– jusqu'à 5999.–	21% 21%	205 000	22%	96
CHF 6000.– jusqu'à 7999.–	23% 22%	229 000	23%	104
CHF 8000.– jusqu'à 9999.–	20% 19%	200 000	24%	109
CHF 10 000.– et plus	23% 24%	224 000	21%	95

* Beobachter 990 000 lecteurs ** Suisse alémanique 4 416 000 personnes

Analyse de la pénétration du Beobachter

Beobachter

ZE	Région	Tirage	Pénétration *
ZE 11	Genève	850	–
ZE 12	Vaud	700	–
ZE 13	Neuchâtel	350	–
ZE 14	Jura	550	–
ZE 15	Fribourg	850	–
ZE 16	Bas-Valais	450	–
ZE 21	Lucerne, Ob-, Nidwald	23 100	23 %
ZE 22	Oberland bernois	10 750	22 %
ZE 23	Haut-Valais	3 030	19 %
ZE 24	Zoug	5 800	18 %
ZE 25	Uri, Schwyz	5 800	24 %
ZE 26	St.Gall, Appenzell (2)	21 350	24 %
ZE 27	Glaris	10 250	23 %
ZE 28	Grisons (Nord)	9 450	24 %

ZE	Région	Tirage	Pénétration *
ZE 29	Grisons (Sud)	4 880	21 %
ZE 31	Bâle	33 100	24 %
ZE 32	Soleure	22 730	26 %
ZE 33	Berne-Seeland	8 220	23 %
ZE 34	Berne-Mittelland	30 800	20 %
ZE 41	Argovie	27 550	23 %
ZE 42	Schaffhouse	5 600	22 %
ZE 43	Zurich	73 400	22 %
ZE 44	Thurgovie	13 950	25 %
ZE 51	Tessin	2 540	–
ZE 61	Liechtenstein	950	14 %
Kioske	Suisse alémanique	8 000	–
	Tirage imprimé	325 000	

ZE = Zone Economique

*Source: MACH Basic 2011-2

Formats et prix

Prix en CHF

Formats	Pixel	Taille de fichier	Prix	Homepage	Rubriques	Run of Site
Fullbanner	468 x 60 Pixel	max. 80 KB	CPM	60.–	60.–	50.–
Leaderboard	728 x 90 Pixel	max. 80 KB	CPM	80.–	80.–	70.–
Maxiboard	994 x 118 Pixel	max. 80 KB	CPM	90.–	90.–	80.–
Skyscraper	120/140/160 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM	80.–	80.–	70.–
Halfpage Ad	300 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM	95.–	95.–	85.–
Rectangle	300 x 250 Pixel	max. 80 KB	CPM	100.–	100.–	90.–
Trenner	450 x 75 Pixel	max. 80 KB	CPM	–	–	70.–
Wallpaper	728 x 90 Pixel/994 x 118 Pixel/160 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM	125.–	125.–	100.–
Teaser	Légende et image	max. 20 KB	Prix par semaine	80.–	80.–	70.–
Teaser avec Publireportage	Y compris publireportage	A choix	Prix par semaine	5000.–	5000.–	5000.–

Newsletter Basic Newsletter bi-mensuelle à 20 000 abonnés, Annonce texte de 350 signes et 2 URL CHF 1000.–

Newsletter Pro Newsletter bi-mensuelle à 20 000 abonnés
Annonce texte (350 signes) avec image (148 x 148 px) et 2 URL CHF 1800.–

Fullbanner



Leaderboard



Skyscraper



Wallpaper



Utilisation Internet

Publication sondage Net-Metrix, septembre 2011

Visits	416 891
Unique Clients	276 000
Page Impressions	1 297 190

Formats spéciaux/intégration sur demande.

Contactez votre conseiller ou Roberto Del Buono (roberto.del.buono@axelspringer.ch, téléphone +41 43 444 54 70).

Formats et prix

Preise in CHF

Formats	Pixel	Taille de fichier	Prix	Run of Network
Fullbanner	468 x 60 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	40.–
Leaderboard	728 x 90 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	60.–
Maxiboard	994 x 118 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	70.–
Skyscraper	120/140/160 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	60.–
Halfpage Ad	300 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	75.–
Rectangle	300 x 250 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	80.–
Trenner	450 x 75 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	60.–
Wallpaper	728 x 90 Pixel/994 x 118 Pixel/160 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM/TKP	90.–
Teaser	Légende et image	max. 20 KB	CPM/TKP	60.–
Teaser avec Publireportage	Y compris publireportage	A choix	Prix par semaine	6000.–

Conditions

- Split: min. 30% du volume média disposé sur tele.ch/tvstar.ch
- Applicable à l'ensemble d'une campagne



Rabais

CHF	5 000.–	2 %
CHF	10 000.–	4 %
CHF	15 000.–	6 %
CHF	20 000.–	8 %
CHF	25 000.–	10 %
CHF	30 000.–	13 %
CHF	35 000.–	16 %
CHF	40 000.–	20 %

Paramètres techniques

Format des données: GIF, JPEG ou Rich Media (pour Flash, y ajouter des alternatives aux formats JPEG ou GIF). En cas de problèmes avec des documents en format Rich-Media et des parutions jour après jour, un forfait de traitement de CHF 200.– est facturé.

Livraison des donnée: envoyer les messages publicitaires avec l'indication Click-Through-URL à online@axelspringer.ch

Conditions générales

Ordre minimum: CHF 1000.–

Prix: Les prix CPM s'entendent pour 1000 ad Impressions en CHF (sauf mention spéciale), TVA en sus

Rabais: Les rabais dépendent du chiffre d'affaire relatif aux bannières livrées et facturées

Délai d'insertion: Au minimum 3 jours ouvrables avant la mise en service

Changement de sujet: En l'espace d'une journée de travail, excepté le samedi, le dimanche et les jours fériés

Commission conseil: 5 % sur tous les contrats convenus par l'intermédiaire d'une agence publicitaire, ou média. 15 % sur les contrats convenus pour les dispositions de l'étranger.

Structure des utilisateurs beobachter.ch

Source: NET-Metrix-Profile 2011-1

	Structure	Affinité
Sexe:	Homme 44 %	85
	Femme 56 %	117
Age:	14 – 19 ans 8 %	77
	20 – 29 ans 18 %	104
	30 – 39 ans 30 %	119
	40 – 49 ans 18 %	91
	50 – 59 ans 15 %	92
	dès 60 ans 14 %	101
Formation:	obligatoire 10 %	67
	moyenne 51 %	108
	haute 40 %	102
Revenu brut	jusqu'à CHF 3999.– 9 %	95
	CHF 4000.– jusqu'à 8000.– 21 %	92
	Plus de CHF 8000.– 29 %	102

Possibilités publicitaires iPad:

- E-paper magazine pour iPad
- Navigation confortable verticale ou horizontale
- Recherche d'articles rapide et simple
- Intégration de données multimédia possible
- Lien internet sur votre home page
- Enrichissement par des contenus multimédias
- Interstitiels possible
- Autres offres sur demande

Werbeformen

Publicité avec lien	1000.–
Publicité avec lien & film / Galerie photos / PDF (max. 2 pages)	2000.–
Interstitiel (Digital seul. = Mid-Roll) avec ou sans film, avec lien	3000.–

iPad = prix bruts, contrats prints valables sans CC / RACHA. Formats spéciaux tels microsites, etc. sur demande



iPad-Spécifications

Format	Lien vers PDF .pdf	Video .mp4, .mov, .avi	Image .jpg, .gif, .png
Format hauteur	Toutes les images en PDFi max. 150 dpi *		max. 768 x 1024 px
Format largeur	Toutes les images en PDFi max. 150 dpi *	Mittlere Qualität max. 640 x 480 px	max. 1024 x 768 px
Taille de fichier en KB	< 2 MB	< 20 MB (conseillé 10 MB)	< 800 KB
Livraison	1 semaine avant parution	1 semaine avant parution	1 semaine avant parution

*Page simple, pas de doubles pages, pas de découpe, police incluse, non verrouillé, CMYK en RGB, pas de liens, pas d'objets vectorisés nide calques superposés.

La combinaison la plus efficace de Suisse: La combinaison à millions

Afin que votre message publicitaire arrive à destination

1,5 Mio. Lecteurs



22.77 CPM

34,3% Pénétration



La combinaison à millions



1/1 page Suppl. 2^e 15% et 4^e p. couverture 20%

Prix net*: CHF 34 513.-
Miroir: 189 x 261 mm
Franc bord: 210 x 282 mm



1/2 page largeur

Prix net*: CHF 20 292.-
Miroir: 189 x 129 mm
Franc bord: 210 x 140 mm



1/2 page hauteur

Prix net*: CHF 20 292.-
Miroir: 93 x 261 mm
Franc bord: 104 x 282 mm



1/3 page largeur

Prix net*: CHF 13 560.-
Miroir: 189 x 76 mm
Franc bord: 210 x 93 mm



1/3 page hauteur

Prix net*: CHF 13 560.-
Miroir: 59 x 261 mm
Franc bord: 67 x 282 mm

Chiffres clés

Tirage vendu	577 712
Tirage imprimé	620 000
Lecteurs	1 516 000 (MACH Basic 2011-2)
Pénétration	34,3 % (MACH Basic 2011-2)
Contacts	1 760 000 (MACH Basic 2011-2)
Valorisation publicitaire (1/1 page)	
CPM (net)	CHF 22.77 (MACH Basic 2011-2)
CPC (net)	CHF 19.61 (MACH Basic 2011-2)

Conditions pour la parution combinée (TELE, TV-Star et Beobachter)

Donne droit au rabais de quantité/commission d'agence/ristourne sur le chiffre de ventes annuel

A partir de 1/3 page

Parution dans une période de quatre semaines calendaires

Pas de changement du sujet possible

15 % sur les spécialités

Pas d'encartage partiel possible

***Avec 1/1 page vous économisez CHF 11 504.-!**
25 % d'économie par rapport à la commande de pages séparées



Conditions d'insertion

Beobachter

1 Contrat d'insertion

Les conditions d'insertion règlent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier et la maison d'édition pour autant qu'aucun autre accord n'ait été convenu par écrit. Dans le cadre du contrat d'insertion passé par écrit ou verbalement, la maison d'édition s'engage à faire paraître une ou plusieurs annonces dans la publication désignée, en contrepartie du paiement par l'annonceur des coûts d'insertion.

2 Droit applicable

Les relations contractuelles sont régies en premier lieu par les Conditions générales de vente, ainsi que par les dispositions du Code suisse des obligations (CO).

3 Contrats conclus en francs et ordres de répétition

3.1 Fiabilité

Des contrats en francs et des ordres de répétition ne peuvent être passés que pour les annonces émanant de particuliers ou d'une seule entreprise. Les règlements spécifiques de Presse Suisse/ASSP s'appliquent aux groupes et sociétés en holding.

3.2 Les contrats et leur durée

L'échelon de rabais des contrats de quantité et de répétition doit en principe être connu lors du premier ordre d'insertion, dans tous les cas avant la parution de la première annonce. La durée des contrats de quantité et des contrats de répétition commence au plus tard à la première insertion, pour autant qu'aucune autre date n'ait été fixée lors de la conclusion du contrat. La durée du contrat est de 12 mois et ne peut pas être changée. Si un contrat prend effet au 15 d'un mois inclusivement, il dure jusqu'à la fin du mois précédent de l'année suivante.

3.3 Prix et changements de prix

Un contrat est conclu selon le tarif de base, séparément pour chaque publication. Toutes les catégories d'annonces donnant droit à un rabais seront incluses dans le contrat, selon les tarifs en vigueur. Les changements de prix, des taux de rabais et de la TVA sont appliqués immédiatement, y compris sur les contrats en cours. L'annonceur a le droit d'annuler son contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux prix. Dans ce cas, il a droit uniquement au rabais correspondant au volume publicitaire utilisé, selon le barème des rabais en vigueur.

4 Rabais

4.1 Rabais sur le chiffre de ventes

Pour chaque contrat en francs, le donneur d'ordre a droit au rabais de quantité selon les tarifs en vigueur.

4.2 Rabais rétroactif

Si, durant l'année, le volume des annonces dépasse le montant convenu lors de la conclusion du contrat, le rabais est calculé sur le volume global et un rabais rétroactif calculé selon le barème appliqué pour les rabais est accordé au client pour la fin de période de décompte.

4.3 Rabais de répétition

Le rabais de répétition est accordé lors de la commande simultanée d'annonces répétées, (au cours d'une période de 12 mois au maximum), selon le barème de rabais. La grandeur de l'annonce ne peut pas être modifiée. Les textes et sujets ne peuvent être modifiés que s'il s'agit de matériel prêt à l'impression. Il est possible d'étendre et de renouveler un contrat de répétition si l'ordre est passé avant la parution de la dernière insertion, dans les formes prescrites et avant l'échéance de la période de 12 mois. Le rabais est calculé sur la base du nouveau volume global et selon l'échelon de

6.3 Risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité d'un tiers est à la charge de l'annonceur. Par conséquent le partenaire contractuel de l'éditeur s'engage à répondre du tiers en question en ce qui concerne le paiement ou pour tout autre engagement.

7 Prestations supplémentaires

Les travaux extraordinaires sont facturés selon les tarifs usuels dans la branche et majorés de la TVA. Sont considérés comme travaux extraordinaires la fabrication de maquettes, la mise en page des annonces, les modèles de textes, les traductions, les enquêtes relatives aux médias et leur dépeuplement lorsque l'ampleur de la tâche est inhabituelle (par exemple plans de diffusion, décomptes de coûts, etc.) ainsi que les coûts de PAO, frais d'expédition au tarif exprès, modifications fréquentes des contrats, les demandes de nouveaux regroupements de factures déjà envoyées, les informations supplémentaires fournies pour les insertions en cours de traitement, les prestations de tiers, etc.

8 Emplacements désirés

Les souhaits d'emplacements sont pris en compte sans engagement. Si, pour des raisons techniques, l'annonce ne paraît pas à l'emplacement prescrit ou désiré, l'annonceur ne peut pas refuser de payer, ni exiger de dédommagement.

9 Réclamations

Une parution défectueuse altérant sensiblement le sens ou l'effet d'une annonce donne droit à une compensation sous forme d'emplacements publicitaires à concurrence de la grandeur de l'annonce concernée. Les commandes, les corrections et les annulations effectuées par téléphone se font aux risques de l'annonceur. Nous déclinons toute autre responsabilité. Les erreurs d'impression qui ne modifient ni le sens ni l'effet d'une annonce ne justifient pas une réduction de prix. L'éditeur garantit une bonne qualité d'impression des annonces, pour autant que le matériel d'impression livré corresponde aux normes techniques prescrites. Des divergences par rapport aux standards exigés peuvent être communiquées à l'annonceur. Une marge de tolérance est admise pour de légères divergences de tons lors de l'impression. Le papier et les couleurs utilisés ne justifient pas une réduction de prix. La livraison retardée d'une édition en raison de défaillances techniques ne donne pas droit à un dédommagement. Toute responsabilité est déclinée pour le matériel d'impression qui ne correspond pas aux normes techniques de la revue. Les réclamations doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la réception de la facture. La contestation d'un ou de plusieurs points de la facture ne dispense pas l'annonceur de régler le montant restant de la facture dans les délais spécifiés sous «Conditions de paiement».

10 Refus de publier

L'éditeur a le droit de refuser la parution d'une annonce et des spécialités sans indication de motif. La conclusion d'un contrat portant sur l'insertion d'annonces ne peut pas être subordonnée à la publication d'articles rédactionnels.

11 Dispositions légales

L'annonceur porte l'entière responsabilité du contenu de l'annonce et des spécialités vis-à-vis de l'éditeur, des autorités et des lecteurs. Si la responsabilité de la revue est mise en cause par un tiers, l'annonceur s'engage à libérer la revue de cette responsabilité.

Droit pénal et civil: Sous réserve des conditions contraignantes inhérentes à la presse, l'annonceur porte l'entière responsabilité des conséquences financières au cas où la publication de son annonce devait enfreindre des prescriptions légales. En cas de litige avec des tiers portant sur le contenu de l'annonce, il s'engage à libérer entièrement l'éditeur de toute responsabilité et à l'indemniser.

rabais correspondant. Il est accordé à titre rétroactif compte tenu des annonces déjà décomptées. Les ordres de répétition sont réservés aux publications dont les tarifs prévoient cette possibilité.

4.4 Ajustement des rabais

Le même taux de rabais est appliqué pendant toute la durée du contrat.

4.5 Rappel de rabais

Si, en fin de contrat, le volume utilisé est inférieur au contrat conclu, un rappel de rabais sera perçu. L'annonceur bénéficie toutefois d'une tolérance de 3%. Si le volume manquant ne dépasse pas 3% de l'échelon qu'il a souscrit dans le contrat, l'annonceur ne sera pas pénalisé.

4.6 Commission conseil, ristourne sur le chiffre de ventes annuel (RACHA)

Commission conseil: les ordres d'insertion provenant d'agences de publicité ou d'agences média reconnues par l'éditeur sont honorés d'une commission d'agence de 15% du montant net de la facture. Dans ce cas, le prix de base brut sert de base au calcul. Une commission d'agence de 5% est accordée sur les insertions spéciales, tels que les encarts volants, brochés ou collés, les échantillons de marchandises, etc.

Ristourne sur le chiffre de ventes annuel RACHA II: une ristourne sur le chiffre de ventes annuel, de 15% des montants nets facturés est accordée aux annonceurs directs dont le contrat d'insertion annuel comporte au minimum trois pages. Le prix de base brut sert de base au calcul. Une RACHA de 5% est accordée sur les insertions spéciales, tels que les encarts volants, brochés ou collés, les échantillons de marchandises, etc.

Commission conseil et RACHA: la commission d'agence et la RACHA ne peuvent pas être cumulées. En cas d'inobservation des conditions de paiement d'une facture, les commissions et ristournes éventuellement versées devront nous être restituées.

5 Résiliation anticipée du contrat

5.1 Annulation par l'annonceur

Après la date de clôture de remise des annonces, la suppression ou le report d'ordres d'insertion ne sont pas possibles, même pour des raisons impératives.

5.2 Annulation par l'éditeur

Si, pendant la durée du contrat, une publication doit interrompre sa parution, l'éditeur peut se libérer du contrat sans obligation de dédommagement. L'annonceur n'est alors pas délié de l'obligation de payer les annonces déjà parues. En cas de résiliation du contrat par l'éditeur, le rabais fixé à sa conclusion reste valable.

6 Conditions de paiement

6.1 Délai de paiement

Sauf indication contraire, les factures sont payables dans les 30 jours. Les prix s'entendent nets, c'est-à-dire sans escompte. En cas de recouvrement par voie judiciaire, les rabais sur les factures impayées sont caducs et devront donc être facturés en plus.

6.2 Intérêts de retard

En cas de non-paiement des factures dans les 30 jours, un intérêt de retard peut être exigible. Le montant dû est majoré de 5% (Art. 104 CO).

Loi contre la concurrence déloyale: L'annonceur doit s'assurer que ses annonces ne violent pas la loi contre la concurrence déloyale. En cas d'infraction de cette loi, l'annonceur décharge l'éditeur de toute responsabilité quant aux conséquences y relatives. L'annonceur s'engage en particulier à prendre en charge l'ensemble des frais de l'éditeur dans le cas d'une procédure judiciaire due à l'infraction de cette loi. L'éditeur se réserve le droit de marquer par la mention «annonce publicitaire» les annonces qui pourraient être confondues avec le texte rédactionnel. Les annonces ayant la forme d'un article rédactionnel ne peuvent pas être composées dans la police de caractères de la revue ni contenir le titre de la revue (police de caractères et logo).

12 Droit de réponse

Selon l'article 28 f et ss. du CC, toute personne qui se sent atteinte dans l'intégrité de sa personne par la présentation de faits dans des médias paraissant régulièrement, a un droit de réponse. L'éditeur peut refuser le droit de réponse lorsque celui-ci est visiblement injustifié ou va à l'encontre de la loi ou de la morale. L'annonceur qui est à l'origine de la publication des faits contestés est tenu de supporter tous les frais liés à l'exercice du droit de réponse.

13 Transmission électronique du matériel d'impression

Nous déclinons toute responsabilité si le client livre des données défectueuses ou incomplètes au moyen de supports de données, par modem ou ISDN. En outre, l'éditeur ne répond pas des parutions défectueuses résultant de données qui lui ont été fournies et qui ne peuvent pas être traitées ou utilisées selon les méthodes standard. Les coûts supplémentaires qui en résultent seront facturés à l'heure. L'éditeur répond uniquement des fautes imputables à une négligence grave de sa part.

14 Bon à tirer

Une épreuve est soumise à l'annonceur avant le début de l'impression uniquement pour les annonces réalisées par nos soins (facturation séparée) à partir des documents qu'il a fournis. L'épreuve est accompagnée de l'indication de la date limite d'acceptation des corrections. En l'absence de réponse du client à l'échéance indiquée, l'éditeur considère que l'annonce est «bon à tirer». Les corrections qui divergent de l'original et nécessitent un nouveau traitement de la lithographie ne peuvent être acceptées que si les impératifs de temps le permettent et si l'annonceur en supporte les coûts. Aucune épreuve n'est réalisée lorsqu'il s'agit de données prêtes pour le flashage.

15 Documents d'impression

L'annonceur est responsable du délai de livraison des documents d'impression ou des encarts. Sauf disposition contraire, l'éditeur ou la société de publicité n'a pas l'obligation de conserver ou de restituer le matériel d'impression transmis par voie numérique ou traditionnelle.

16 Modifications de tarifs

Les modifications de tarifs demeurent réservées et entrent en vigueur en même temps pour tous les annonceurs. L'annonceur a cependant le droit d'annuler son contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux tarifs. Dans ce cas, il a droit uniquement au rabais correspondant à la portion effectivement utilisée, selon le barème de rabais en vigueur.

17 For juridique

Le for est le tribunal compétent pour le domicile de l'agence de la société qui a conclu le contrat d'insertion. En l'occurrence, le for juridique est Zurich. Les présentes conditions d'insertion entrent en vigueur le 1er janvier 2012 et remplacent toutes les précédentes versions.

Contacts

Edition et rédaction

Axel Springer Schweiz SA
Beobachter
Förrlibuckstrasse 70
Postfach
8021 Zurich
Téléphone +41 43 444 52 52
Fax +41 43 444 53 53
www.beobachter.ch

Directeur d'édition

Roland Wahrenberger
Téléphone +41 43 444 53 00
roland.wahrenberger@beobachter.ch

Rédacteur en chef

Andres Büchi
Téléphone +41 43 444 52 50
andres.buechi@beobachter.ch

Directrice du marché publicitaire

Sandra Peiti
Téléphone +41 43 444 53 20
sandra.peiti@axelspringer.ch

Service des annonces

Noemi Steinkeller
Téléphone +41 43 444 53 17
Fax +41 43 444 54 47
noemi.steinkeller@axelspringer.ch

Vente Agences

Richard Farda
Téléphone +41 43 444 53 15
richard.farda@axelspringer.ch

Vente Suisse centrale/Zurich

René Renggli
Téléphone +41 41 442 13 13
rene.renggli@axelspringer.ch

Vente Berne/Bâle/Soleure/ Haut-Valais

Christoph Salathé
Téléphone +41 61 681 93 47
christoph.salathe@axelspringer.ch

Vente Zurich nord/Suisse orientale/ Tessin

Pino Luppino
Téléphone +41 43 444 55 75
pino.luppino@axelspringer.ch

Vente Romandie

Brigitte Lopez
Téléphone +41 79 616 49 41
brigitte.lopez@axelspringer.ch

Vente en ligne agences

Roberto Del Buono
Téléphone +41 43 444 54 70
roberto.del.buono@axelspringer.ch

Vente France

Axel Springer Media France
Jean-Robert Mamin, directeur général
Rue Marjolin 68
FR-92309 Levallois-Perret Cedex
Téléphone +33 1 55 62 0990
Fax +33 1 55 62 0489
jr.mamin@axel-springer.fr